



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Création d'un périmètre dans lequel sera instituée une aide aux ravalements de façades

DEL-2019-088

Numéro de la délibération : 2019/088

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, Politique de la ville-habitat-logement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 24/06/2019

Date de convocation du conseil : 18/06/2019

Date d'affichage de la convocation : 18/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU, M. Michel GUILLEMOT par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par Mme Madeleine JOUANDET, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT

Création d'un périmètre dans lequel sera instituée une aide aux ravalements de façades

Rapport de Madame LA MAIRE

Parallèlement à la mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouveau Urbain dans son centre-ville, la municipalité de Pontivy fait le choix de créer un périmètre de ravalement de façades.

Le périmètre retenu pour l'opération « ravalement de façade » comprend l'axe rue Nationale/ rue Général de Gaulle de l'angle de l'avenue Napoléon 1^{er} et de l'angle de la rue du Tribunal à l'angle de la rue Jehan de Rohan et l'angle de la rue Jean-Pierre Boule. L'opération couvre également la Place du Martray, la rue du Pont, jusque la Place Bisson et l'angle de la rue de la Cendre. Enfin la rue du Fil est également éligible dans son intégralité.

Dans ce périmètre, le montant des subventions accordées au titre des ravalements de façade sera le suivant :

-Ravalement simple : nettoyage et enduit ordinaire

1.Subvention de 30 % des travaux TTC plafonnée à 2 500 €

-Ravalement complexe : piquage de la façade, enduit à la chaux, rejointoiement

1.Subvention de 50 % des travaux TTC plafonnée à 5 000 €

Une bonification de 20 % sera accordée si les travaux sont effectués dans un délai de deux ans à compter du démarrage du dispositif.

Les crédits nécessaires feront l'objet d'une enveloppe dont le budget a déjà été inscrit en 2018 et dont le montant total est fixé à 375 000 € TTC pour 5 ans.

Le règlement complet de l'opération ravalement de façades est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis de la commission commerce du 24 avril 2019,

Nous vous proposons :

- D'adopter le principe de lancement d'une campagne de ravalement de façade pour une période de 5 ans,
- De valider le périmètre d'éligibilité et le montant des subventions mentionnés dans le règlement,
- D'adopter le principe d'un suivi animation de l'opération conjoint avec l'OPAH RU mise en place sur le centre-ville de Pontivy,
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 juin 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**